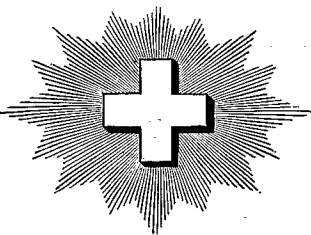


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 septembre 1932



Demande déposée: 13 juillet 1931, 21¹/₄ h. — Brevet enregistré: 15 juillet 1932.

BREVET PRINCIPAL

HERMANN THORENS SOCIÉTÉ ANONYME, Ste-Croix (Suisse).

Briquet pyrophorique de ménage.

L'objet de la présente invention est un briquet pyrophorique de ménage, en forme de pistolet et muni d'une détente de manœuvre à laquelle est articulé un crochet qui coopère avec un excentrique à nez relié à la molette. Ce briquet est caractérisé par un couvre-mèche monté rotativement sur le bâti, soumis à l'action d'un ressort qui tend constamment à le maintenir en position de fermeture et relié, par un organe flexible, avec le crochet susmentionné.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

Les fig. 1 et 2 en sont deux élévations dans deux positions différentes de fonctionnement, la paroi antérieure étant enlevée;

La fig. 3 montre un détail en élévation.

Dans le briquet représenté, 1 est la boîte ayant la forme d'un pistolet. La mèche 2, traversant le tube 3, est en communication avec le réservoir de combustible 4. 5 est la molette sur laquelle appuie une pierre 6 pouvant coulisser dans une gaine de guidage 7.

La pierre est appliquée contre la molette par une bascule 8 pivotée en 9 sur la boîte; une extrémité de cette bascule appuie sur la pierre par l'intermédiaire d'une tige 8^a, tandis que l'autre extrémité est reliée à un ressort 10 dont la tension peut être réglée par une vis 11 qui fait saillie hors du briquet et se visse dans un écrou 12 traversé par l'extrémité du ressort. Si l'on visse ou dévisse la vis 11, la bascule appuie avec plus ou moins de force sur la pierre pour la maintenir en contact avec la molette. Cette dernière est munie de dents de champ 13 (voir fig. 3) destinées à coopérer avec une denture correspondante ménagée dans une pièce 14 montée rotativement sur l'axe de la molette 5. Cette pièce 14 présente un bras 15 articulé en 16 à une bielle 17 elle-même articulée en 18 à un excentrique 19.

Ce dernier est soumis à l'action d'un ressort 20 enroulé sur son axe, et présente un nez 21 coopérant avec un crochet 22 monté rotativement en 23 sur une détente 24, elle-même articulée en 25 sur la boîte 1.

26 est un ressort porté par la détente et qui a pour but de maintenir le crochet 22 en prise avec le nez 21.

Le couvre-mèche 27 est monté rotativement en 28 sur le bâti et soumis à l'action d'un ressort 29 qui tend constamment à le maintenir en position de fermeture (voir fig. 1); il est, en outre, relié au crochet 22 par un organe flexible 30, constitué par un fil d'acier dont les extrémités, après avoir traversé les trous 31 et 32 du couvre-mèche, respectivement du crochet, sont recourbées sur elles-mêmes, puis nouées et soudées en 33.

Par un premier déplacement de la détente 24 autour de son axe 25, dans le sens de la flèche *f*, les différents organes sus-décrits sont amenés dans la position représentée en fig. 2. Le crochet 22 s'est déplacé de gauche à droite, a soulevé le couvre-mèche 27 par l'intermédiaire de l'organe flexible 30 et a fait pivoter l'excentrique 19 lequel a poussé la bielle 17 de droite à gauche. Si l'on déplace davantage la détente, jusqu'à la fin de sa course, le crochet 22 avance de gauche à droite en faisant tourner l'excentrique et en tendant le ressort 20 jusqu'au moment où l'arête 22' du crochet entre en contact avec

l'arête 19' de l'excentrique, ce qui éloigne le crochet du nez 21. L'excentrique se trouvant libéré est ramené brusquement dans sa position primitive sous l'action du ressort 20. La bielle 17 se déplace brusquement vers la droite en entraînant par le bras 15 la pièce 14 qui fait tourner rapidement la molette 5, laquelle, en contact avec la pierre 6, produit des étincelles d'allumage. Si on lâche la détente, le ressort 29 abaisse le couvre-mèche lequel ramène la détente dans la position primitive par l'intermédiaire de l'organe flexible 30. Le crochet 22 se déplace également de droite à gauche et vient s'engager à nouveau derrière le nez 21.

REVENDICATION:

Briquet pyrophorique de ménage en forme de pistolet et muni d'une détente de manœuvre à laquelle est articulé un crochet qui coopère avec un excentrique à nez relié à la molette, caractérisé par un couvre-mèche monté rotativement sur le bâti, soumis à l'action d'un ressort qui tend constamment à le maintenir en position de fermeture et relié, par un organe flexible, avec le crochet susmentionné.

HERMANN THORENS SOCIÉTÉ ANONYME.

Mandataire: A. BUGNION, Genève.

